

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins  
du Domaine-du-Roy

## À vos côtés



**PROPOSITION  
DE VERSEMENT  
POUR L'ANNÉE  
2023**

## PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	8 964 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(2 020) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	(1 226) k\$
• Autres éléments du résultat	(1 009) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	213 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	2 k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>6 944 k\$</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 647) k\$
• Ristourne	(1 921) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	507 k\$
• Affectation au FADM	(234) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(5 296) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>

### RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES <sup>2</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		223 k\$
Épargne et placements	0,59 \$	245 k\$
Fonds		78 k\$
Prêts et marges de crédit		499 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>3</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>294 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>136 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>4</sup></b>	<b>380 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>	<b>65 k\$</b>

**TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 1 920 608 \$**

**FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 233 502 \$**

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.

<sup>2</sup> L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

<sup>3</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>4</sup> Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>5</sup> Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.